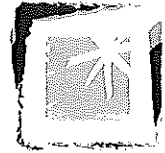


N° DEL/2023-062

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 26 juin 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 19 juin 2023

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. DELACOURT Alain, Mme SAGE-PRANCHERE Marcelle.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. LACROIX Laurent, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle.

ABSENTS**Pouvoirs (7) :**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. GONCALVES Jean-François,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. DATIN Yves,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier.
M. POP Ion Octavian a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme Ludivine BOUILLON.

Objet : Modification du nombre de Vice-Présidents

M. le Président rappelle la délibération en date du 29 juillet 2022, selon laquelle le Conseil communautaire avait approuvé la composition du bureau communautaire, à savoir le Président, sept Vice-Présidents et quatre conseillers délégués.

Les ordures ménagères sont, depuis le 29 juillet 2022, à la charge du 2^{ème} Vice-Président, également en responsabilité des finances et du développement économique (artisanat, commerce, TPE, PME, tourisme), et du conseiller délégué aux ordures ménagères et déchets assimilés.

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 20% de l'effectif de celui-ci, arrondi à l'entier supérieur.

Compte tenu de l'importance de ce service et de la mise en place de la redevance incitative, M. le Président est propose de créer un huitième poste de Vice-Président en charge des ordures ménagères et déchets assimilés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** le nombre de Vice-Présidents à huit,
- **Fixe** le nombre de conseiller à trois,
- **Autorise** le M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 27 juin 2023
Le Président,**


Commune de Combrailles
Ventadour Egletons Marézières
Charles FERRE

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26